



Capital décé non versé par mutuelle

Par **dstephane21**, le **04/03/2008** à **21:29**

bonjour, suite au décès de mon oncle, nous aidons sa veuve à remplir les papiers.
Cependant,
la mutuelle lui répond que le capital décé ne pourra pas être versé car il est inscrit depuis trop
peux de temps (année 2001)
la mutuel est le libre choix
Est ce qu'il y a un temps comme ils nous le disent ou est ce de l'intox qui aurrai pour but de
ne pas réglé cette prestation.
Ils n'ont cependant rien écrit , ni rien donné comme temps pour pouvoir percevoir ce capital
décé.
Merci

Par **citoyenalpha**, le **04/03/2008** à **22:23**

Bonjour,

il convient de se référer au contrat d'assurance vie.

Si vous ne l'avez pas à votre disposition vous pouvez demander une copie auprès de la
mutuelle.

Restant à votre disposition.